| le savoir vivant |



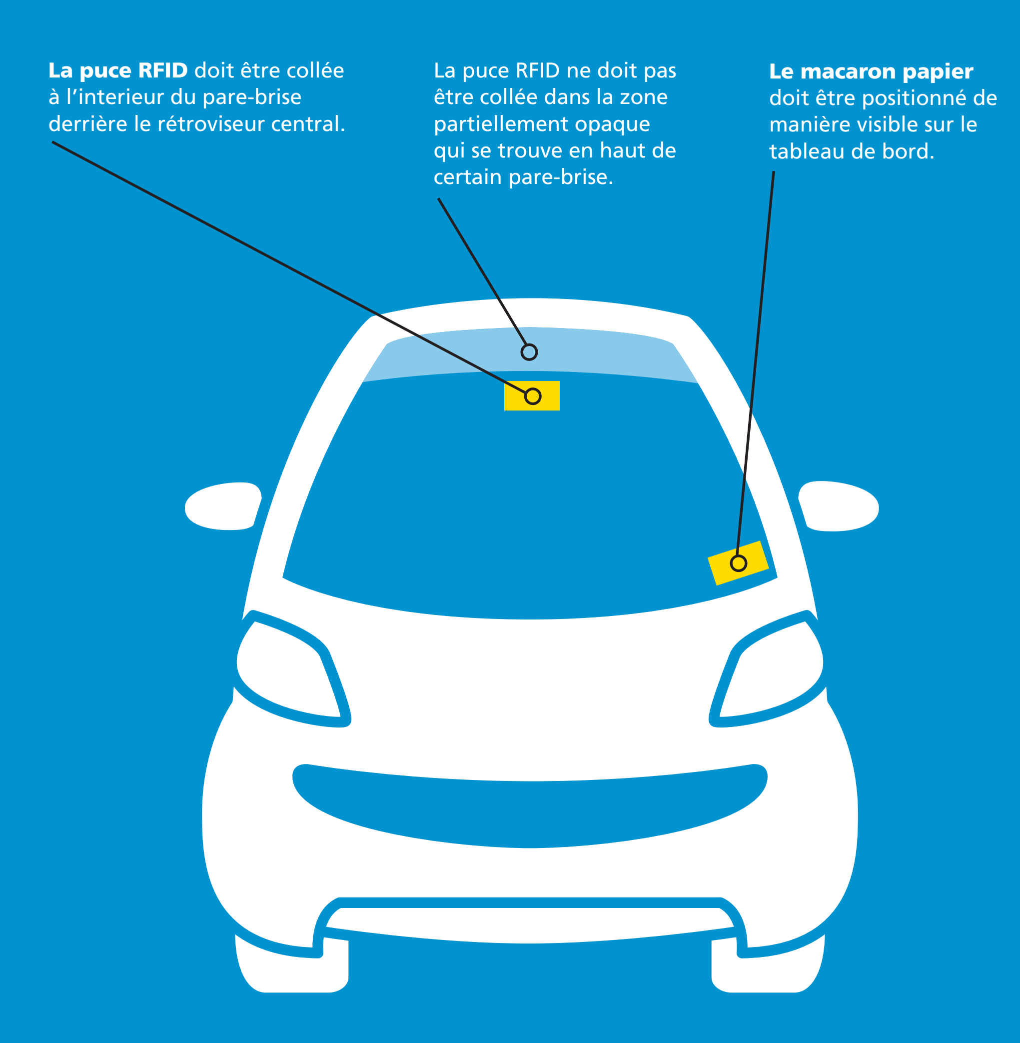
PUCE RFID

MODE D'EMPLOI POUR LE STATIONNEMENT



Toutes les informations sur:
www.unil.ch/unisep

Unil
UNIL | Université de Lausanne
Unisep - sécurité, environnement, prévention



FONCTIONNEMENT

Les autorisations de stationnement sont dorénavant composées d'un macaron papier et d'une puce RFID qui devra être collée sur le pare-brise comme indiqué. Les parkings de Sorge et Dorigny seront équipés d'antennes permettant de comptabiliser les véhicules entrants et sortants.

EXTRAIT DE LA DIRECTIVE 0.11 SUR LE STATIONNEMENT À L'UNIL

Suite à l'introduction de ce nouveau système, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- Le macaron seul ou la puce RFID seule ne sont pas recconus comme étant une autorisation valable. Les deux doivent impérativement figurer sur le pare-brise sous peine d'être verbalisé.
- L'autorisation de stationnement sur le site de l'UNIL ne donne pas automatiquement droit à une place de parc.